

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DES SPORTS

DIPLÔME DE DOCTEUR
UNIVERSITÉ STRASBOURG II

(Arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études doctorales)

préparé en collaboration avec (2)

Vu les titres initiaux produits par Monsieur GUILBERT Sébastien
né(e) le 11 mars 1972 à SAIN-L'OMER (Pas-de-Calais)

Vu les pièces constatant que l'intéressé(e) a présenté en soutenance, conformément aux règlements, à la date
du 2 mars 2000 une thèse ou un ensemble de travaux (3) portant sur le sujet suivant :

SPORTS ET VIOLENCE. APPROCHE SOCIOLOGIQUE DES REPRESENTATIONS DE LA VIOLENCE EN SPORT
devant un jury constitué au sein de (4) UNIVERSITÉ STRASBOURG II

présidé par M. Claude BEGNIER
Richard PFISTER, Jacques DEFRAZE.

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé(e) avec la mention TRES HONORABLE
(4) LE DIPLÔME DE DOCTEUR DE (5) UNIVERSITÉ STRASBOURG II
(4) est conféré à Monsieur GUILBERT Sébastien
pour en jour avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à STRASBOURG le 30 juillet 2000
(6) La Directrice

D. PAYOT
[1] Déléguée de l'université administrant la théorie des relations, collège
[2] Déléguée de l'université administrant la théorie du droit, collège
[3] Reçue à matrice sociale.

(4) Délibération de la direction de la recherche et de l'enseignement
[5] A la fin de la formation de l'enseignement
[6] Forme de l'acte d'ouverture du droit
[7] Directeur administratif délivrant le diplôme.

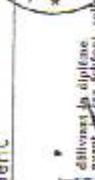
N° 67/11/

Vu pour l'édition et par signature :
le Recteur et l'Administrateur Universitaire

Claude PAYOT

Signature : 

Signature : 

Signature : 

Signature : 

Signature : 

Signature : 